

# COMPTE-RENDU

Réunion publique sur le PLUi : Diagnostic et premiers enjeux,  
Châtelailon-Plage, Salle Beauséjour, le 12/10/2015 à 18h30.

Environ 100 personnes

## Intervenants

- Jean-Luc ALGAY, Maire de L'Houmeau, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération.
- Brigitte DESVEAUX, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération,
- Guy DENIER, Maire de Périgny, Conseiller communautaire délégué,
- Roger GERVAIS, Maire de Saint-Médard d'Aunis, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,
- Jean-Louis LEONARD, Maire de Châtelailon-Plage, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
- Jean-François VATRE, Maire de Puilboreau, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération.

## Réunion publique

1. Le diaporama présenté en réunion publique est disponible sur le site internet de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.
2. Vous trouverez ci-dessous la synthèse des questions, telles qu'elles ont été posées.

## Synthèse des questions posées par le public

Question : Pourquoi ne pas avoir un grand SCOT et un PLUi commun entre la CDA et l'île de Ré ? ou un PLUi pour la Région ?

Par ailleurs, comment tenir compte des cadres de vie, comment tripler les capacités de population avec les infrastructures actuelles ? Comment les réseaux vont absorber la croissance ?

Réponse (JF. Vatré) : Un grand SCOT va être élaboré avec l'Aunis. L'île de Ré n'a pas souhaité pour l'instant intégrer ce grand SCOT. Dans les procédures d'élaboration des SCOT et des PLUi, les communes riveraines sont associées en tant que personnes publiques associées.

(B. Desveaux) : Concernant l'élargissement des voiries, il faut rester sobre. Nous n'allons pas faire des 3 x 6 voies. Il faut trouver des solutions pour abandonner le plus souvent la voiture et limiter l'empreinte écologique, grâce par exemple au développement du covoiturage.

Nous sommes en train de travailler sur la hiérarchisation du réseau de voirie et réactualiser les parts modales.

Dans le PLUi, on ne va pas étendre les zones constructibles si les réseaux (assainissement, etc...) sont saturés.

Remarque : La suppression de la déchetterie à Châtelailion-Plage va augmenter les déplacements. Dans l'Association « Vivre à Chatel », tout le monde souhaite garder cette déchetterie.

Réponse (JL. Léonard) : La déchetterie est un équipement comme un autre. L'Agglomération a la compétence déchet depuis longtemps. Il faut que les déchetteries répondent aux enjeux de développement durable et aux normes de salubrité et de sécurité. A Châtelailion, la déchetterie va disparaître en 2019/2020. Vous serez peut-être agréablement surpris.

(B. Desveaux) : En tant qu'écologiste, on se rend compte qu'il faut optimiser le traitement des déchets. Il faut mieux les valoriser. Faut-il des zones de gratuité ou des « ressourceries » pour mieux valoriser les déchets ?

Question : Concernant le tourisme à La Jarne, il y a une étude qui a été menée. Qu'en est-il ?

Réponse (JL. Léonard) : L'étude a été soutenue par la CDA et menée avec la commune de La Jarne. La CDA n'est pas compétente en matière de tourisme pour l'instant. C'était une étude de faisabilité pour le golf. Le problème c'est la nature des terrains et la question de l'évolution du golf reste posée. Le pôle de La Jarne est un pôle important. C'est aux communes de se mobiliser, ce n'est pas à la CDA de monter le projet sauf si c'est un équipement communautaire. En l'occurrence, c'est un projet privé.

Question : Mon terrain était en réserve foncière. S'il n'est plus constructible, il va passer de 100 000 euros à 400 euros.

Réponse (JF. Vatré) : Si les terrains étaient constructibles, pourquoi n'ont-ils pas été construits ?

Le PLUi n'est pas l'addition des PLU. S'il n'y a pas de service, de transport en commun, ... il n'y aura pas de terrains constructibles, ni dans les hameaux. C'est regrettable de payer des taxes en fonction du zonage. Il fallait en profiter au bon moment.

(B. Desveaux) : Il faut arrêter de consommer autant d'espace. Le SCOT est là pour limiter la consommation des terres. Par exemple, dans le cadre de la récente révision du PLU de St Médard d'Aunis, on a réduit les surfaces à bâtir. Il ne faut pas oublier que le PLUi passera en Commission Départementale de Consommation des Espaces Naturels et Agricoles.

(JL Léonard) : Les enjeux liés aux inondations sont également liés au développement urbain. La gestion de l'eau est fondamentale pour lutter efficacement contre les inondations et submersions.

20h30. Fin de la réunion publique